

Service instructeur
Service Prospective et Aménagement

N° CP2010-2-5-1

Service consulté

**SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS
D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT**

Résumé : *Décision d'attribution de subventions d'un montant total de 108 530,00 € en faveur des communes et EPCI pour des études liées aux documents d'urbanisme.*

Ce rapport présente huit dossiers de demande d'attribution de subventions déposés par sept communes et un syndicat mixte pour des études d'urbanisme. Ces huit dossiers sont éligibles au regard des critères de l'ancien guide des aides, leur réception étant antérieure à l'adoption du nouveau guide des aides par l'Assemblée Départementale lors du budget primitif ainsi qu'à la période transitoire ayant précédé cette adoption.

1°) Attribution de subventions :

Ces dossiers concernent :

- une révision simplifiée de POS,
- une modification de PLU,
- une modification de POS,
- deux révisions de POS et transformations en PLU,
- une élaboration de SCoT,
- deux études connexes

Il convient de rappeler que l'Assemblée Départementale a adopté, le 19 octobre 2007, des dispositions en faveur des procédures d'urbanisme et d'aménagement. Elle a retenu un taux de subvention de 80 % du coût HT de l'étude pour l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale), un taux de 40 % ou de 50 % pour les révisions et les modifications en fonction de la note de la commune et un taux de 50 % pour les études connexes.

La fréquence séparant deux procédures est fixée à 10 ans pour les révisions et à 5 ans pour les modifications.

En complément de ce régime de soutien et pour l'adapter à l'évolution du Code de l'Urbanisme, notamment suite à la loi Urbanisme et Habitat, le Conseil Général, en date du

10 décembre 2004, a mis en place un régime de soutien aux procédures de révision simplifiée. Ce régime complémentaire conduit à subventionner les révisions simplifiées sur les mêmes bases que les procédures de modification. Toutefois, compte tenu du caractère d'intérêt général défini par le Code de l'Urbanisme pour les procédures de révision simplifiée, le critère de fréquence ne s'applique pas.

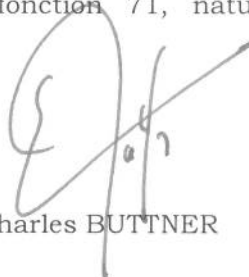
L'application de ces critères conduit donc à la recevabilité des dossiers figurant sur le tableau joint en annexe et qui concernent les communes suivantes :

- une révision simplifiée de POS, subventionnée à hauteur de 40% du coût HT des études, pour la commune de RAEDERSHEIM,
- deux modifications de POS/PLU, subventionnées à hauteur de 50 % du coût HT des études, pour les communes de BERRWILLER et SEWEN,
- deux révisions de POS et transformation en PLU, subventionnées à hauteur de 40% du coût HT des études, pour les communes de PETIT-LANDAU et SOULTZMATT,
- deux études connexes aux documents d'urbanisme, subventionnées à hauteur de 50% du coût HT des études, pour les communes de OBERLARG et STETTEN,
- une élaboration de SCOT, subventionnée à hauteur de 33 % du montant HT de l'étude, subvention plafonnée à 1,3 € par habitant, pour le Syndicat mixte du SCOT du Pays THUR DOLLER.

La participation départementale pour ces huit dossiers s'élève au total à **108 530,00 €**.

Ces montants seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 71, nature 20414 et nature 20415, programme F215 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 FÉVRIER 2010

Urbanisme réglementaire PLU
PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PLU04376	RAEDERSHEIM Révision simplifiée de POS	5 425,00	40%	2 170,00
			Total	2 170,00

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 FÉVRIER 2010

Urbanisme réglementaire PLU
PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PLU04379	BERRWILLER Modification de PLU - BERRWILLER	4 785,00	50%	2 390,00
PLU04378	PETIT-LANDAU Révision POS transformation PLU	30 500,00	40%	12 200,00
PLU04380	SEWEN Modification du POS - SEWEN	3 280,00	50%	1 640,00
PLU04381	SOULTZMATT Révision de POS et transformation en PLU	32 755,00	40%	13 100,00
			Total	29 330,00

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 FÉVRIER 2010

Urbanisme réglementaire SCOT
PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
SCO04206	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA THUR ET DE LA DOLLER Elaboration de SCOT	193 933,00	33%	64 000,00
			Total	64 000,00

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 FÉVRIER 2010

Etudes Connexes à l'Urbanisme réglementaire
PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ETC04233	OBERLARG Etude connexe pour l'aménagement du centre village	11 875,00	50%	5 940,00
ETC04232	STETTEN Règlement municipal de la construction	14 170,00	50%	7 090,00
			Total	13 030,00